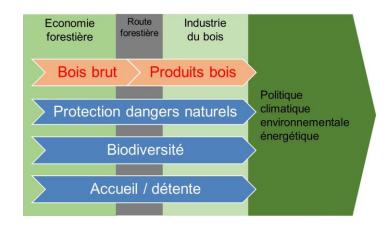


## Economie forestière et Industrie du bois en Suisse



## **Vision**

La ressource indigène bois est exploitée durablement et avec une création de valeur ajoutée la plus élevée possible. Ceci contribue de manière importante aux soins de nos forêts et à la garantie de leurs diverses fonctions et prestations, tout comme aux politiques suisses en matière de climat, d'énergie et d'environnement («empreinte écologique»).

## **Principes directeurs**

- L'économie forestière en Suisse crée des valeurs, telles que des forêts entretenues, une protection contre les dangers naturels, une biodiversité, des activités de loisirs, de l'eau potable et du bois.
- Contrairement aux composantes écologiques et sociales, la composante économique (fonction de production) d'une gestion forestière durable et proche de la nature n'est actuellement pas atteinte en Suisse.
- Une économie forestière suisse compétitive est une condition préalable impérative pour la garantie de toutes les fonctions et prestations de la forêt.
- Le bois suisse doit être exploité de manière globale, dans le respect des principes légaux de gestion en vigueur et utilisé à bon escient. Le principe de base «haute valeur avant faible valeur avant énergie» doit être pris en considération.
- La demande en bois en Suisse doit être augmentée. La chaîne traditionnelle de valeur ajoutée du bois doit être comblée. De nouvelles chaînes de valeur ajoutée doivent être créées par l'encouragement d'innovations dans le domaine des nouveaux produits en bois et des matériaux à base de bois, ainsi que par le soutien à l'implantation de nouvelles capacités de transformation.
- Il existe un intérêt public élevé envers l'économie forestière et l'industrie du bois en Suisse.

## **Options d'action**

- 1. Approche conjointe de la politique commune Forêt et Bois par la Confédération et les cantons
- 2. Création d'alliances verticales et horizontales et offre de coopération
- 3. Renforcement et création de chaînes de valeur ajoutée du bois en Suisse
- 4. Soutien à la bioéconomie
- 5. Renforcer la politique de l'industrie du bois, soutenir les innovations et repenser les chaînes de valeur ajoutée du bois
- 6. Encouragement de l'utilisation du bois (y,c, thématique du CO2)
- 7. Optimisation des instruments de politique forestière des cantons
- 8. Programme pour le développement entrepreneurial de l'économie forestière (optimisation)

Berne, le 17.05.2021 / Secrétariat général CFP